

Juillet 2024

SERVAS
info



L'ÉDITO DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens

L'été est enfin arrivé, apportant avec lui des journées ensoleillées et des températures agréables, incitant chacun de nous à profiter de nos espaces extérieurs et de nos jardins. C'est une période propice à la détente, aux loisirs en plein air, et pour certains, aux travaux d'entretien, de rénovation ou d'embellissement de leur habitation.

Cependant, il est essentiel de rappeler que le respect des horaires de travaux en cette saison est plus crucial que jamais. Le bruit des travaux peut rapidement devenir une source de nuisance et altérer la qualité de vie de vos voisins. Afin de garantir la tranquillité et le bien-être de tous, nous tenons comme chaque année à rappeler les horaires autorisés pour la réalisation de travaux bruyants. Ces

horaires, issus d'un arrêté préfectoral, ont été établis pour permettre à chacun de profiter d'un environnement paisible, tout en permettant la réalisation des travaux nécessaires.

Respecter ces horaires, ainsi que les jours et heures de dépôt des ordures ménagères, le tri sélectif des déchets, et la gestion des animaux, c'est faire preuve de civisme et de respect envers les autres. C'est pourquoi nous distribuons à nouveau le flyer rappelant l'ensemble des consignes afin que l'été soit serein et agréable pour tous.

Lors de la réunion publique du 27 mai dernier, le Conseil Municipal a présenté ses projets à court, moyen et long terme. Je tiens à remercier tous les habitants présents pour leur écoute et les échanges constructifs pendant et après la réunion. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, la présentation de la soirée est disponible sur notre site Internet, à la page "Projets".

Ce bulletin nous donne aussi l'opportunité de mettre en avant deux formes d'engagement envers les autres : l'appel aux volontaires pour les Sapeurs-Pompiers, destiné aux jeunes et moins jeunes, ainsi que le programme Élu Rural Relais de l'Égalité (ERRE), initié par l'Association des Maires Ruraux de France, pour lequel deux conseillères municipales seront vos interlocutrices.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

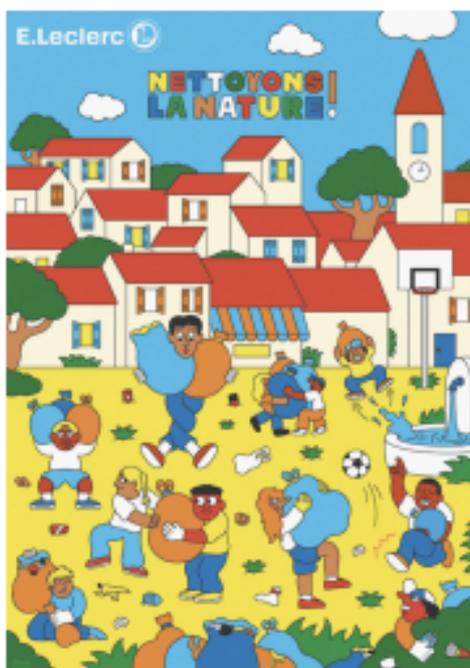
Serge Guérin

ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

FORUM de RENTREE

des Entreprises, Associations et Elus

Venez rencontrer les acteurs de la commune et découvrir leurs activités et leurs projets



Samedi 28 septembre 2024
à partir de 9h30

MARCHE D'OCTOBRE ROSE

Organisée par le CCAS en collaboration avec l'ACS et le Comité des Filles

Dimanche 13 Octobre

OUVERT A TOUS

Plusieurs circuits au départ de l'école
2-5-10 km : 2 € min par personne
Départ entre 9h et 10h30

Inscriptions sur place uniquement
La totalité sera versée à La Ligue contre le Cancer
Contribution de la Mairie en fonction du nombre de participants

Buvette sur place



ÉVOLUTION DE L'ADRESSAGE

Le groupe de travail en charge de l'adressage a été lancé en juin 2023 et ses travaux touchent à leur fin. Après plusieurs réunions pour renommer ou renuméroter ce qui devait l'être, ce sont **343 adresses** qui ont été modifiées.



Les nouvelles plaques de numéros sont en cours de fabrication et seront distribuées aux habitants à la rentrée. Deux permanences sont programmées au cours desquelles les personnes concernées se verront remettre leur nouvelle plaque de numéro, un certificat d'adressage et un mode opératoire pour les changements d'adresse.

Au préalable un courrier sera adressé aux personnes concernées par les changements d'adresse.

Dates des permanences

- **Samedi 31 août (10h à 12h)** – Salle des fêtes, à l'occasion du Forum des Associations
- **Jeudi 5 septembre (17h à 20h)** – Salle du Conseil Municipal

ESQUISSES DES PROJETS COMMUNAUX



Aménagement Centre Bourg



Aménagement Entrée Nord



Liaison Servas-Lent



Vidéoprotection

À SERVAS, NOUS LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Dans le cadre d'un programme de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), la commune de Servas a désigné en mars deux Elues Rurales Relais pour l'Égalité (ERRE).

Le programme ERRE œuvre à la lutte contre les violences intrafamiliales et se décline autour de référents départementaux et communaux.

Du fait de leur proximité, les élus communaux vont pouvoir jouer le rôle de relais entre les victimes et les structures adaptées, ce qui va permettre de simplifier le parcours des victimes tout en leur apportant leur écoute bienveillante et leur soutien.

Le rôle des référents communaux est aussi de mettre en place des actions de sensibilisation et la première que nous avons retenue est la **distribution d'un violentomètre que vous trouverez avec ce bulletin municipal.**

Les deux élues référentes sur notre commune sont Christèle MAYOUSSIER et Elodie LAURENT, toutes deux membres du CCAS. Elles sont joignables par mail à l'adresse suivante : erre@servas.fr

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER : UN ENGAGEMENT PASSIONNANT

Devenir Jeune Sapeur-Pompier (JSP) est une aventure extraordinaire pour les adolescents passionnés par le secours, l'aide aux autres et la vie en communauté. Rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers dès le plus jeune âge permet de développer des compétences précieuses, de vivre des expériences enrichissantes et de se préparer à une potentielle carrière dans ce domaine.

Qu'est-ce qu'un Jeune Sapeur-Pompier ?

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers sont des adolescents âgés de 11 à 18 ans qui suivent une formation spécifique dispensée par des pompiers professionnels ou volontaires. Cette formation, qui dure généralement entre deux et quatre ans, allie enseignement théorique et pratique, et couvre des domaines variés comme les premiers secours, la lutte contre les incendies, le secourisme et le sport.

Devenir Jeune Sapeur-Pompier est plus qu'une simple activité périscolaire. C'est un engagement qui forge le caractère, développe des compétences précieuses et offre une expérience de vie unique. Pour les jeunes passionnés par le secours et l'entraide, intégrer les JSP est une occasion de grandir tout en servant la communauté. **Rejoignez les rangs des Jeunes Sapeurs-Pompiers et vivez une aventure humaine exceptionnelle !**

Pour plus d'informations, contactez le **Centre d'Incendie et de Secours de Seillon** ou visitez le site officiel des sapeurs-pompiers de votre département : <https://www.sdis01.fr/>



Vous aussi, devenez Sapeur-Pompier volontaire

Vous avez entre 16 et 55 ans ? Vous vivez ou travaillez à Servas ou à proximité ? Vous voulez être acteur de votre sécurité et de celle des autres ? Alors rejoignez les Sapeurs-Pompiers de votre caserne locale.

Centre d'Incendie et de Secours de St Paul de Varax
672 Route des Étangs – 01240 St-Paul-de-Varax
04 37 62 14 74

Centre d'Incendie et de Secours de SEILLON
155 allée Thioudet – 01960 Péronnas
04 37 62 13 95
seillon@sdis01.fr

LE BRULAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT, VALORISEZ-LES !

LE COMPOSTAGE :

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables. Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DECHETTERIE : seulement pour les branchages.

NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER !

LES BONS GESTES À ADOPTER

La meilleure façon de lutter contre le moustique tigre est de supprimer les lieux de ponte pour empêcher qu'il ne s'implante.



Pas d'eau = pas de moustique tigre



→ Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.

→ Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin, afin d'identifier les lieux où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques-tigres.

→ Hors utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter la formation de creux pouvant se remplir d'eau.

→ Mettez des poissons dans vos bassins et mares. Ils se feront un plaisir de manger les larves de moustique.



Nom scientifique : Aedes albopictus

Aspect : noir à rayures blanches

Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime

Lieux de vie : près des habitations, se déplace dans un rayon de 10 m

Reproduction : 200 œufs par femelle en moyenne

Retrouvez Servas sur Panneau Pocket



RENCONTRES AVEC LES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS
(en passant par le secrétariat de mairie).

SECRETARIAT DE MAIRIE
Ouvert tout l'été aux jours et heures habituels
Lundi et Jeudi 8h00 - 12h00 & 13h30 - 18h30
04 74 52 76 09 - mairie@servas.fr
www.servas.fr

Ont participé à la rédaction de ce Servas Info : Virginie **BLANC**, Aurélie **FRÉBAULT**, Serge **GUÉRIN**, Christèle **MAYOUSSIER**, Cathy **PIERRÉ**



Vivre à Servas en toute tranquillité cet été Juillet 2024

LE BRUIT : les travaux nécessitant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

TAILLE DES HAIES : les propriétaires (ou les locataires) ont l'obligation de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations afin que les arbres et arbustes ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules, ne cachent pas les panneaux de circulation ni la visibilité aux intersections de voiries. Leur responsabilité pourrait être engagée si un accident survenait.



AMBROISIE : la lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 25 juin 2019 impose la destruction de l'Ambroisie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet.

ORDURES MENAGERES : plus que jamais pendant la période estivale, il est demandé à la population de respecter les dates de collecte et de ne pas déposer leur bac de tri ou leur bac d'ordures ménagères aux points de collecte avant le mardi soir en respectant bien le planning d'ordre de passage.

DECHETTERIE : les déchetteries de Bourg et Péronnas sont ouvertes du **1^{er} juillet au 31 août** du lundi au vendredi de 7h à 14h, le samedi de 7h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 7h à 12h. Elles sont fermées les jours fériés.

ANIMAUX : certes les chiens doivent faire de l'exercice ou des balades quotidiennes mais ils doivent être tenus en laisse et les trottoirs, les rues, les allées, les espaces verts et aires de jeux doivent aussi rester propres pour les usagers. Il est ainsi rappelé aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures pour éviter toute gêne ou incident.

LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS : un chien a le droit d'aboyer, et c'est, dans certaines conditions, un comportement normal de l'animal. Un aboiement fréquent ou trop intensif peut néanmoins faire l'objet de sanctions. Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. Et les aboiements de chien constituent ainsi un trouble anormal du voisinage portant atteinte à la tranquillité publique.

POLICE VIGILANCE : Vous partez bientôt en vacances. Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241

ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

Retrouvez Servas
sur Panneau Pocket



Site Internet de la commune où vous retrouverez toutes les informations utiles : <https://servas.fr/>